

-- Question orale de M. Oberwoits sur « l'état d'avancement du dossier de construction d'une nouvelle prison à Haren »

(Mme Nagy et M. Maingain se joignent à la question de M. Oberwoits)

M. Oberwoits.- Lors du Conseil communal du 10 janvier 2011, je suis déjà intervenu sur le projet de construction d'une prison à Haren pour manifester mon opposition. Du côté de la Ville, je constate que la majorité actuelle non seulement persiste à soutenir sans réserve ce dossier mais, surtout, participe activement à sa réalisation.

Monsieur le Bourgmestre, je crois indispensable de rappeler vos différentes prises de position sur la construction de cette méga prison à Haren.

En février 2009, confronté à des rumeurs circulant sur l'éventualité de la construction d'une nouvelle prison sur les anciens terrains de l'OTAN, vous avez déclaré qu'il s'agissait de rumeurs non fondées, précisant par ailleurs que la Ville était plus intéressée par la création d'un zoning industriel, offrant des possibilités locales d'emploi, que par une prison financée par l'autorité fédérale.

Mais la Ville a renié sa parole. En février 2010, en l'absence de toute concertation avec le Conseil communal tenu à l'écart de la gestion de ce dossier - nous y sommes habitués, avec le projet de centre administratif ou le projet Neo -, le Bourgmestre s'est mis d'accord avec le ministre-président Charles Picqué et le ministre de la Justice De Clerck pour la construction d'une nouvelle prison à Haren. Ainsi les dés étaient-ils jetés. La décision de principe était prise. Le 15 décembre 2010, le gouvernement fédéral a pris la décision de remplacer d'ici à 2016 les prisons de Forest, de Saint-Gilles et de Berkendael par une nouvelle prison qui serait construite à Haren.

Je reproche au Collège de n'avoir jamais pris l'initiative d'inscrire ce dossier à l'ordre du jour du Conseil communal, alors qu'il concerne directement 4.500 habitants de la Ville de Bruxelles. En l'absence de toute concertation préalable et par manque d'information, les habitants de Haren peuvent, à juste titre, avoir le

sentiment d'être abandonnés par les autorités de la Ville de Bruxelles. Ils en ont assez d'être considérés comme des citoyens de seconde zone. Monsieur le Bourgmestre, le temps est venu de donner des explications.

Nous ne pouvons plus accepter vos propos lénifiants tels que, en mars 2010, « je vais mettre les points sur les 'i' avec le ministre de la Justice », ou en janvier 2012, « le Collège mettra tout en œuvre pour garantir la qualité de vie à Haren, mais il dispose de peu d'informations », ou le 27 février 2012 en Conseil communal, lorsque vous avez déclaré : « Rien n'est encore décidé ! ».

Aujourd'hui, la vérité doit être dite ! Cette vérité, vous la connaissez, puisque la Ville est présente dans une commission aux côtés de la Régie des Bâtiments, du SPF Justice et de l'IBGE pour développer le projet de construction de la nouvelle prison à Haren. Aujourd'hui, j'attends de votre part que vous apportiez une réponse, à moi mais aussi aux habitants de Haren, aux questions suivantes : À l'origine, la prison devait être construite sur les terrains des usines Wasson, soit environ un tiers sur le territoire de Bruxelles et deux tiers en Flandre. Est-il exact que la Flandre s'est opposée à la présence de la prison et que, dès lors, elle sera construite exclusivement à Bruxelles ?

Est-il exact que le projet tel qu'il s'élabore entraînera la destruction de la rue du Keelbeek et la disparition du site du Keelbeek ?

Est-il exact que la Régie des Bâtiments a déjà acheté tous les terrains du site du Keelbeek pour une somme de 65 millions d'euros, de gré à gré, écartant ainsi les mises en expropriation, ce qui aurait entraîné notamment une publicité néfaste à la réalisation du projet ?

Est-il exact que la prison sera louée par un privé pendant 25 ans à l'État fédéral ?

La ville a-t-elle obtenu la garantie que la prison n'hébergera pas plus de 1.200 détenus et que son implantation ne fera pas l'objet d'une extension ultérieure ?

Est-il exact qu'à ce jour, il n'y a encore eu aucune réflexion approfondie sur l'aménagement des environs de la future prison dont, notamment, une étude sur les difficultés qui résulteront de la réalisation du projet en termes de mobilité ?

Quelles sont les mesures que la Ville compte prendre pour associer les habitants à la gestion du dossier et pour les informer ?

Vous aurez constaté, monsieur le Bourgmestre, que mes questions sont précises. J'attends de votre part que vous me donniez des réponses tout aussi claires et non ambiguës. Je vous remercie.

M. le Bourgmestre.- La parole est à M. Maingain.

M. Maingain.- M. Oberwoits vous a déjà posé des questions précises. Si toute société exige des lieux de détention, le respect des riverains doit être garanti. Nous vous avons entendu dire que l'emplacement était mal choisi et que le transfèrement des détenus poserait des problèmes. Quelle surprise de vous entendre aujourd'hui nous annoncer que ce projet sera finalement concrétisé, cela sans qu'aucun débat ait été organisé sur le choix de cette implantation, ni sur ses conséquences pour les habitants de notre Ville ! Nous rappelons notre opposition au projet, même si un autre lieu sera difficile à trouver. C'est un mauvais choix en termes de transport. Le partenariat public/privé devrait être confirmé avant l'été.

Pourquoi votre majorité ne s'est-elle pas opposée à la construction de cette prison ?

Le pouvoir fédéral devra demander un permis auprès de la Région. Dans le cadre de cette procédure, la Ville aura-t-elle voix au chapitre ?

Une étude d'incidences sera-t-elle menée ?

Qui prendra en charge les coûts connexes à l'installation de la prison, en termes d'aménagement des voiries riveraines ?

Quelle sera la place de la Ville dans la gestion du projet et dans la détermination des emplacements ?

Que compte faire la Ville pour permettre la bonne information et la participation des riverains dans le projet ?

M. le Bourgmestre.- La parole est à Mme Nagy.

Mme Nagy.- « Rien n'est encore décidé ! », disiez-vous en Conseil communal

du 27 février 2012. M. Oberwoits et moi-même avons alors tenté de savoir ce qu'il en était de la construction de la prison à Haren. Nous voulions connaître votre point de vue, savoir comment vous consultiez les habitants, lesquels avaient confiance en votre Collège. « Rien n'est encore décidé »... Fallait-il cacher la vérité au Conseil communal ? Votre mode de fonctionnement confirme les critiques que nous vous avons adressées tout au long de cette législature. La confiance est rompue. Comme d'autres, j'estime qu'il faut une prison, mais dans la ville, accessible, proche du Palais de Justice. Le site de Haren avec ses 120.000 m² n'est pas approprié. Haren se situe entre Schaerbeek Formation, le dépôt de la STIB, le site de l'Otan ; selon l'étude menée par le comité de quartier, la nouvelle prison saturera la rue de Verdun et la chaussée de Haecht. Une étude d'Agora montre que la chaussée de Haecht (déjà saturée aux heures de pointe) connaîtra une augmentation de 120 voitures/heure. Ce site posera d'énormes problèmes, malgré une éventuelle augmentation de fréquence du 64, par exemple.

Nous ignorons tout du mode de financement des aménagements nécessaires. La Ville de Bruxelles consent déjà des dépenses considérables en matière de police. Qu'en sera-t-il ?

Vous évoquez des « avantages » pour les habitants de Haren ? Quels seront-ils précisément ?

Comment comptez-vous résoudre le problème de l'enclavement de Haren que créera la nouvelle prison ?

Vous semble-t-il possible de réduire la taille de cette nouvelle prison et de rénover les établissements pénitentiaires existants ? La décision finale est-elle déjà prise et vous contentez-vous d'accompagner ce projet ?

Qu'advient-il de l'espace vert que couvre le projet ?

Soutiendrez-vous la réalisation d'une étude d'incidences ?

Comment organiserez-vous l'information du Conseil communal et des habitants de Haren, tellement désespérés qu'ils demandent leur autonomie ?

M. le Bourgmestre.- Le Collège ne peut pas avoir émis son avis sur le dossier le 27 février, puisqu'il n'en a débattu que le 8 mars. Par ailleurs, la Ville n'avait pas à prendre de décision, car celle-ci relève du gouvernement fédéral et le permis sera délivré par la Région. Contre mauvaise fortune bon cœur, le Collège a adressé ses desiderata au pouvoir fédéral, en l'occurrence au ministre CD&V en charge du dossier, à l'époque. Nous souhaitons être présents dans le jury pour sauver ce qui pouvait encore l'être, pour que soient mises au cœur du débat les questions de mobilité et nos préoccupations urbanistiques. L'administration de la Ville a ainsi pu participer à une série de travaux. Si le projet programmé par la Régie des Bâtiments est un projet fédéral (sur des terrains achetés par le pouvoir fédéral), nous avons souhaité garder la capacité de peser sur les décisions qui seraient prises. Nous savions que les habitants de Haren ne verraient pas d'un bon oeil la construction de la prison sur ce site.

Il m'a été confirmé que les prisons de Saint-Gilles et Forest étaient irrécupérables. J'ai signalé à la ministre de l'Intérieur que nous ne souhaitons pas détacher nos forces de police pour gérer les problèmes liés à ce nouvel établissement pénitentiaire. J'ai demandé qu'avec son homologue de la Justice, elle crée enfin ce corps de sécurité que l'on nous annonce depuis si longtemps. D'autant plus que la loi nous oblige à détacher nos policiers dans les prisons en cas de grève des gardiens, ce qui affaiblit le cadre policier présent sur l'espace public.

Les compensations à la construction de la prison se traduiront par des politiques volontaristes en termes de mobilité et d'emploi. L'on aurait pu imaginer de former des demandeurs d'emploi au métier de gardien de prison, mais j'apprends que la ministre de la Justice a décidé de réduire les cadres... La Région et le pouvoir fédéral nous ont promis que la desserte en transports publics serait améliorée, que des emplois directs seraient créés, ainsi qu'une activité commerciale.

M. Oberwoits.- Qui voudrait ouvrir un commerce à côté d'une prison ?

M. le Bourgmestre.- La parole est à M. Ceux.

M. Oberwoits.- Avez-vous jamais participé à des réunions de concertation ?

M. Ceux, échevin.- Monsieur Oberwoits, vous êtes en campagne électorale, ce que je peux comprendre. Nous avons organisé des forums à Haren pendant 6 ans. Mme Nagy y était à chaque fois présente, mais jamais aucun membre du MR ou du FDF ! Alors, arrêtez de prendre les gens pour des idiots !

M. Oberwoits.- Il est temps que vous dressiez votre bilan !

M. Ceux, échevin.- Dès le début, nous avons exprimé nos exigences en termes de mobilité. L'étude d'Agora a été lancée à l'initiative de la Ville.

M. Oberwoits.- La prison de Haren sera-t-elle située en partie sur le territoire de la Région flamande ?

M. le Bourgmestre.- Selon les plans architecturaux, la prison se situe exclusivement sur le territoire de la Région bruxelloise.

M. Ceux, échevin.- L'une de nos exigences est que l'entrée et la sortie de l'établissement se situent sur le boulevard de la Woluwe pour limiter les nuisances à Haren.

S'agissant des engagements financiers, nous n'avons encore reçu aucune confirmation de participation budgétaire.

Le site du Keelbeek est intégré dans le projet, ce qui nous préoccupe. Nous avons discuté avec les habitants et nous relayerons leurs inquiétudes auprès du pouvoir fédéral. D'ailleurs, si le MR veut le bien des habitants, il peut intervenir à cet échelon de pouvoir, puisqu'il y participe.

M. Oberwoits.- Vous répondez à côté des questions !

M. Ceux, échevin.- Nous avons nous-mêmes demandé à la Régie des Bâtiments et au SPF Justice d'organiser des ateliers associant des experts de la Région pour suivre ce dossier. Nous avons ensuite rendu un avis détaillé qui reprenait nos propositions et montrait la difficulté de réaliser un tel projet ; nous avons évoqué l'accessibilité à l'espace vert et les problèmes de mobilité. C'est grâce à l'action du Collège que les habitants participent désormais au comité

d'accompagnement. Madame Nagy, nous avons aussi rencontré les comités d'habitants de Haren et aucun n'a demandé l'autonomie.

M. Maingain.- Je réitère ma question : une étude d'incidences sera-t-elle réalisée ?

M. Ceux, échevin.- Oui, c'est la Ville qui l'a demandée.

M. Maingain.- Quand le Bourgmestre a-t-il reçu confirmation de la future construction de la prison à Haren ?

J'ai entendu le Bourgmestre annoncer qu'il négocierait avec le pouvoir fédéral pour que les charges connexes de police n'incombent pas à la Ville.

M. le Bourgmestre.- J'en ai discuté avec la ministre en présence de policiers. Le procès-verbal de la réunion en fait foi. J'ai également demandé à la ministre de la Justice de prendre ses responsabilités dans la création d'un corps de sécurité.

M. Maingain.- L'enjeu principal sera la mobilité. Or le risque existe que le partenariat public/privé oublie ce volet et qu'il n'y ait pas de coordination entre les différents niveaux de pouvoir. Les habitants de Haren craignent que les compensations et promesses ne restent lettre morte.

M. Oberwoits.- J'attends des réponses précises. Monsieur Ceux, vous avez participé à une réunion au cours du mois d'avril. Le site du Keelbeek sera-t-il intégralement concerné par l'implantation de la prison ?

M. Ceux, échevin.- Le site proposé concerne la chaussée d'Haecht, les usines Wasson et le chemin de fer. Il couvre donc le site du Keelbeek, mais cela ne signifie pas que ce dernier sera intégralement bâti. Je ne dispose pas encore des détails urbanistiques.

M. Oberwoits.- La prison sera-t-elle exclusivement située en Région bruxelloise ou débordera-t-elle sur la Région flamande ?

M. Ceux, échevin.- Une toute petite partie se situera en Flandre, et l'entrée devrait se situer sur le boulevard de la Woluwe, sur la commune de Machelen.

M. Oberwoits.- La Flandre ne veut pas de cette prison !

M. le Bourgmestre.- La parole est à Mme Nagy.

Mme Nagy.- Je constate un changement dans la tonalité des réponses : au lieu d'affirmer que l'on ne sait rien, vous admettez que vous connaissiez la décision, mais vous n'avez pas transmis les informations. J'en prends acte.

Une série de problèmes montrent l'absurdité du projet : le coût qu'il générera pour la zone de police ; l'accessibilité au site ; la mobilité et la circulation. Vous nous dites que la sortie devrait être orientée sur le boulevard de la Woluwe ; donc, les compensations promises aux riverains, dont l'activité commerciale, ne sont pas crédibles, puisque la prison leur tournera le dos ! Elle ne sera pas traversée par un sentier... Il s'agira d'une prison de 18 hectares, d'un énorme bloc urbain. En outre, les trajets des personnels de la prison seront extrêmement longs, car cette zone est saturée.

J'espère que vous vous adresserez désormais de manière plus juste et informative aux habitants et au Conseil communal, car, en l'espèce, il me semble que vous leur avez manqué de respect.
